

Monsieur Sébastien LECORNU
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 26 septembre 2025

Objet : **Projet de moratoire sur les énergies renouvelables électriques terrestres**
Réf courrier : FR25-95/CC/N

Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons appris hier, par voie de presse et sans concertation préalable, que vous envisagiez d'instaurer un moratoire sur l'éolien terrestre et le solaire photovoltaïque, et de confier parallèlement à des économistes une mission de « réexamen » des soutiens publics aux énergies renouvelables.

Cette perspective, même présentée comme une simple option, suscite de très vives inquiétudes dans l'ensemble de nos filières. Elle interroge la cohérence démocratique, l'efficacité économique et la rationalité technique et scientifique, tout en fragilisant la stabilité indispensable aux choix énergétiques de notre pays.

La représentation nationale s'est prononcée très clairement en juin dernier : la proposition de loi Grémillet, qui introduisait un moratoire, a été rejetée par une très large majorité de l'Assemblée nationale. Revenir aujourd'hui, par voie réglementaire, sur une décision prise par le Parlement nous semble particulièrement surprenant.

Au plan économique, les conséquences d'une telle mesure seraient tout aussi lourdes. Nos filières industrielles et énergétiques représentent plus de 80 000 emplois directs et indirects, ancrés dans les territoires, et prêtes à investir pour renforcer la compétitivité et l'indépendance de la France. Un moratoire, même temporaire, fragiliserait la confiance des investisseurs, remettrait en cause la visibilité indispensable aux entreprises, et mettrait en péril des projets structurants pour la réindustrialisation du pays.

La France ne peut pas se permettre de ralentir son effort de décarbonation. L'électrification des usages est une condition incontournable de compétitivité et de souveraineté ; or, retarder le déploiement des énergies renouvelables terrestres, c'est prolonger une dépendance coûteuse aux énergies fossiles, qui pèse chaque année près de 64 milliards d'euros sur notre balance commerciale.

L'argument budgétaire avancé ne résiste pas davantage à l'examen. Les technologies que nous représentons au sein de France renouvelables (éolien terrestre, éolien en mer, photovoltaïque au sol) sont matures, compétitives et créatrices de valeur pour les territoires. Elles représentent une part mineure de la contribution au service public de l'électricité (CSPE). Ces mécanismes de soutien constituent des investissements publics utiles : ils protègent les consommateurs face à la volatilité des prix des énergies fossiles et peuvent générer, en période de prix élevés, d'importantes recettes pour le budget de l'Etat, comme l'a montré la période récente.

Alors que la publication de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) devait offrir visibilité et stabilité, l'instauration d'un moratoire produirait l'effet inverse : paralyser des filières pourtant essentielles à l'indépendance énergétique, à la réindustrialisation et à la création d'emplois.

France renouvelables travaille depuis plusieurs semaines sur des propositions concrètes pour limiter le coût des soutiens publics sans compromettre les ambitions de déploiement de la PPE. Nous serions heureux de pouvoir vous en présenter les contours et d'engager un dialogue constructif avec vos équipes.

Monsieur le Premier ministre, nous vous appelons solennellement à renoncer à ce moratoire et à engager une discussion avec les filières. Seule une stratégie claire, cohérente et stable permettra de renforcer la confiance, de développer l'emploi et de consolider l'avenir industriel et énergétique de la France.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

Anne-Catherine de Tourtier
Présidente de France renouvelables

